



**Bureau de normalisation
du Québec**

BNQ 2624-210/2010

(R 2021)

**Bordures en béton préfabriquées —
Caractéristiques dimensionnelles,
géométriques et physiques**

NORME

BNQ 2624-210/2010
(R 2021)

Bordures en béton préfabriquées —
Caractéristiques dimensionnelles, géométriques et physiques



BNQ
Bureau de normalisation
du Québec

Bureau de normalisation du Québec

Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) est un organisme québécois de normalisation créé en 1961. Il est l'un des organismes d'élaboration de normes accrédités par le Conseil canadien des normes (CCN) et, par conséquent, fait partie du système national de normes.

À titre d'unité administrative d'Investissement Québec (IQ), le BNQ produit des normes répondant aux besoins de l'industrie, des organismes publics et parapublics et des groupes concernés.

SIXIÈME ÉDITION — 2021-08-25

La présente édition reconduit (confirme), en les intégrant, le texte de l'édition du 28 avril 2010 et le texte du modificatif n° 1 du 12 août 2021. Par conséquent, la présente édition est équivalente à l'édition antérieure.

La décision découlant de l'examen systématique qui permettra de déterminer si le présent document doit être modifié, révisé, reconduit ou archivé sera mise en œuvre au plus tard à la fin août 2031.

ICS : 91.100.30.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET D'ACHAT

Toute demande de renseignements ou d'achat concernant le présent document peut être adressée au Bureau de normalisation du Québec (BNQ), à l'adresse suivante :

333, rue Franquet, Québec (Québec) G1P 4C7

téléphone : 418 652-2238, poste 2437, ou 1 800 386-5114; télécopieur : 418 652-2292;

courriel : bnqinfo@bnq.qc.ca; site Web : www.bnq.qc.ca.

RÉVISION DES DOCUMENTS DU BNQ

La collaboration des utilisateurs et des utilisatrices des documents du BNQ est essentielle à la mise à jour de ceux-ci. Aussi, toute suggestion visant à améliorer leur contenu sera reçue avec intérêt par le BNQ. Nous vous prions de nous faire parvenir vos suggestions ou vos commentaires en utilisant le formulaire que vous trouverez à la fin du présent document.

Le présent exemplaire du document, qu'il soit en format électronique ou qu'il soit imprimé, n'est destiné qu'à une utilisation personnelle. Toute distribution à des tiers, à des partenaires ou à des clients, ainsi que toute sauvegarde, diffusion ou utilisation dans un réseau informatique, est interdite, à moins qu'une entente particulière n'ait été conclue entre un acheteur enregistré et le BNQ.

Seul un acheteur dument enregistré auprès du service à la clientèle du BNQ reçoit les mises à jour du document. Les notifications et le catalogue peuvent être consultés en tout temps dans le site Web du BNQ [www.bnq.qc.ca] pour vérifier l'existence d'une édition plus récente d'un document ou la publication de modificatifs ou d'erratas.

S'il désire continuer de recevoir les mises à jour, un acheteur enregistré doit informer, dans les meilleurs délais, le service à la clientèle du BNQ de tout changement d'adresse.

Le contenu du présent document est le résultat de milliers d'heures de travail fournies de façon bénévole par de nombreux experts du milieu. Nous vous remercions d'en tenir compte et de contribuer par votre achat à l'évolution du présent document au cours des années à venir.

© BNQ, 2021

Tous droits réservés. Sauf prescription différente, aucune partie du présent document ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et le microfilmage, sans l'accord écrit du BNQ.

AVIS

COMPRÉHENSION DE LA NOTION D'ÉDITION

Il importe de prendre note que la présente édition inclut implicitement tout modificatif et tout errata qui pourront éventuellement être faits et publiés séparément. C'est la responsabilité des utilisateurs du présent document de vérifier s'il existe des modificatifs et des erratas.

INTERPRÉTATION

Les formes verbales conjuguées **doit** et **doivent** sont utilisées pour exprimer une exigence (caractère obligatoire) qui doit être respectée pour se conformer au présent document.

Les expressions équivalentes **il convient** et **il est recommandé** sont utilisées pour exprimer une suggestion ou un conseil utiles mais non obligatoires ou la possibilité jugée la plus appropriée pour se conformer au présent document.

À l'exception des notes mentionnées **notes normatives** qui contiennent des exigences (caractère obligatoire), présentées uniquement dans le bas des figures et des tableaux, toutes les autres notes du document mentionnées **notes** sont **informatives** (à caractère non obligatoire) et servent à fournir des éléments utiles à la compréhension d'une exigence (caractère obligatoire) ou de son intention, des clarifications ou des précisions.

Les **annexes normatives** fournissent des exigences supplémentaires (caractère obligatoire) qui doivent être respectées pour se conformer au présent document.

Les **annexes informatives** fournissent des renseignements supplémentaires (à caractère non obligatoire) destinés à faciliter la compréhension ou l'utilisation de certains éléments du présent document ou à en clarifier l'application, mais ne contiennent aucune exigence (caractère obligatoire) qui doit être respectée pour se conformer au présent document.

DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ

Le présent document a été élaboré comme document de référence à des fins d'utilisation volontaire. C'est la responsabilité des utilisateurs de vérifier si des lois ou des règlements rendent obligatoire l'utilisation du présent document ou si des règles dans l'industrie ou des conditions du marché l'exigent, par exemple, des règlements techniques, des plans d'inspection émanant d'autorités réglementaires, des programmes de certification. C'est aussi la responsabilité des utilisateurs de tenir compte des limites et des restrictions formulées notamment dans l'objet et dans le domaine d'application et de juger de la pertinence du présent document pour l'usage qu'ils veulent en faire.

EXIGENCES CONCERNANT LE MARQUAGE ET L'ÉTIQUETAGE

Il est possible que le présent document contienne des exigences concernant le marquage ou l'étiquetage, ou les deux. Dans cette éventualité, en plus de se conformer à ces exigences, les fournisseurs de produits ont la responsabilité de respecter les lois et les règlements nationaux, provinciaux ou territoriaux sur les langues en vigueur là où les produits sont distribués.

AVANT-PROPOS

Le présent document a été élaboré conformément aux exigences et lignes directrices du Conseil canadien des normes (CCN) pour les organismes d'élaboration de normes. Sa reconduction (confirmation) a été approuvée par un comité de normalisation formé des membres suivants :

ABESQUE, Charles	Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTQ)
BEAULIEU, Jacques	SNC Lavalin GEM Québec
BLANCHETTE, Alain	Association des firmes de génie-conseil Québec (AFG)
BRETON, Vincent	Béton Bolduc
FAUBERT, Jean-Philippe	Permacon
MAHAM, Mbark	Conceptalys
NAZAIR, Claude	Ministère des Transports du Québec (MTQ)
RHEAULT, Nathalie	Association des ingénieurs municipaux du Québec (AIMQ)

Coordination

LECRUX-TRUDEL, Sylvie (normalisatrice)	Bureau de normalisation du Québec (BNQ)
--	---

L'édition 2010 du présent document a été élaboré par le comité de normalisation sur les bordures en béton préfabriquées, formé des membres suivants :

ABESQUE, Charles	Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTO)
BEAULIEU, Jacques	Groupe Qualitas inc.
BLANCHETTE, Alain	Les Laboratoires Shermont inc. (membre de Teknika HBA)
DALLAIRE, Éric	Béton Bolduc inc.
DION, Michel	Association des ingénieurs-conseils du Québec (AICQ)
PERRON, Blaise	Groupe Permacon inc.
POULIOT, Nadia	Ministère des Transports du Québec (MTQ)
RHEAULT, Nathalie	Association des ingénieurs municipaux du Québec (AIMQ)
DROUIN, Geneviève (coordonnatrice)	Bureau de normalisation du Québec (BNQ)

SOMMAIRE

	Page	
1	OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION	1
2	RÉFÉRENCES NORMATIVES	1
3	DÉFINITIONS	2
4	CLASSIFICATION ET DÉSIGNATION	3
5	EXIGENCES CONCERNANT LES MATÉRIAUX	3
	5.1 LIANTS HYDRAULIQUES	3
	5.2 GRANULATS	4
	5.3 ADJUVANTS	4
	5.4 EAU	5
	5.5 COLORANTS	5
6	EXIGENCES PARTICULIÈRES	5
	6.1 CARACTÉRISTIQUES DIMENSIONNELLES ET GÉOMÉTRIQUES	5
	6.2 CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES	5
	6.3 CURE	6
	6.4 ÉTAT DES SURFACES	7
7	ÉCHANTILLONNAGE	7
	7.1 FRÉQUENCE D'ÉCHANTILLONNAGE	7
	7.2 MARQUAGE DES ÉCHANTILLONS	8
	7.3 MANUTENTION ET TRANSPORT DES ÉCHANTILLONS	8
8	MÉTHODES DE CONTRÔLES ET D'ESSAIS	9
	8.1 CONTRÔLE DES CARACTÉRISTIQUES DIMENSIONNELLES ET GÉOMÉTRIQUES	9
	8.2 VÉRIFICATION DE L'ÉTAT DES SURFACES	9
	8.3 ESSAIS	9
	8.4 TABLEAU DE SYNTHÈSE DES CONTRÔLES ET DES ESSAIS	14
	8.5 CRITÈRE D'ACCEPTATION D'UN ÉCHANTILLON	14
9	RAPPORT FINAL	15
10	MARQUAGE, MANUTENTION ET TRANSPORT	15

FIGURE 1 —	BORDURE SURÉLEVÉE DE TYPE A1	16
FIGURE 2 —	BORDURE ARASÉE DE TYPE B1	17
FIGURE 3 —	BORDURE DE TRANSITION LONGUE DE TYPE AB1	18
FIGURE 4 —	BORDURE DE TRANSITION LONGUE DE TYPE BA1	19
FIGURE 5 —	BORDURE DE TRANSITION LONGUE DE TYPE AB2	20
FIGURE 6 —	BORDURE DE TRANSITION LONGUE DE TYPE BA2	21
FIGURE 7 —	BORDURE DE TRANSITION COURTE DE TYPE AB3	22
FIGURE 8 —	BORDURE DE TRANSITION COURTE DE TYPE BA3	23
FIGURE 9 —	BORDURE COURBE DE TYPE C1	24
FIGURE 10 —	BORDURE AVEC COIN 90° INTÉRIEUR DE TYPE D1	25
FIGURE 11 —	BORDURE AVEC COIN 90° EXTÉRIEUR DE TYPE D2	26
FIGURE 12 —	CONTRÔLE DE LA PLANÉITÉ — BOSSE ET CREUX	27
FIGURE 13 a) —	CONTRÔLE DU PROFIL — DÉFAUT CONCAVE	28
FIGURE 13 b) —	CONTRÔLE DU PROFIL — DÉFAUT CONVEXE	28
FIGURE 14 —	CONTRÔLE DES ABOUTS	29
ANNEXE A —	RAPPORT FINAL	30

BORDURES EN BÉTON PRÉFABRIQUÉES — CARACTÉRISTIQUES DIMENSIONNELLES, GÉOMÉTRIQUES ET PHYSIQUES

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente norme spécifie les caractéristiques des bordures en béton sans armature préfabriquées en usine ainsi que les contrôles et les essais applicables. Ces bordures servent notamment à délimiter une chaussée, un trottoir, un accotement, un terreplein et une rive, et peuvent aussi servir de canalisations pour les eaux de ruissèlement.

Le présent document a été élaboré en vue de servir de document de référence dans le cadre d'activités d'évaluation de la conformité des produits visés.

NOTE — L'évaluation de la conformité est définie comme l'examen systématique du degré de satisfaction d'un produit aux exigences spécifiées.

2 RÉFÉRENCES NORMATIVES

Les références présentées ci-dessous (incluant tout modificatif ou errata) sont des références normatives, c'est-à-dire à caractère obligatoire. Elles sont essentielles à la compréhension et à l'utilisation du présent document et sont citées aux endroits appropriés dans le texte.

Il convient de prendre note qu'une référence normative datée signifie que c'est l'édition donnée de cette référence qui s'applique, tandis qu'une référence normative non datée signifie que c'est la dernière édition de cette référence qui s'applique.

BNQ (Bureau de normalisation du Québec) [www.bnq.qc.ca]

BNQ 2621-905/2018

Béton prêt à l'emploi — Programme de certification (élaboré à partir de certaines exigences de la norme CSA A23.1/A23.2).

ASTM International [www.astm.org]

ASTM C666/C666M-15

Standard Test Method for Resistance of Concrete to Rapid Freezing and Thawing.